

Accueil / Actualités / Contraintes temporaires de circulation et de stationnement

CONTRAINTES TEMPORAIRES DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT

Découvrez ci-dessous la liste des restrictions temporaires de circulation et stationnement en cours et à venir prochainement :

Rue Regnard de l'île : risque d'éboulement du pavillon sur la voie publique

Depuis le 9 novembre 2023 et jusqu'à nouvel ordre, la circulation piétonne est interdite dans sa partie comprise entre le n°8 rue Regnard de l'Île et jusqu'à la placette St Joseph.

Rue Pierre Marx: travaux de réhabilitation des réseaux humides

À compter du lundi 2 septembre 2024 et pour une durée de 12 mois, la circulation et le stationnement seront interdits sur plusieurs portions de la rue en fonction de l'avancée des travaux. Des déviations seront mises en place rue Blanche, rue Duburcq-Clément, rue de la République, rue de la Gare et rue de la Barre.

Rue Pierre Marx: création de la liaison douce

À compter du mercredi 14 mai jusqu'au jeudi 31 juillet, de 9h à 16h, la chaussée sera rétrécie et la circulation alternée entre les numéros 73 et 77. Le stationnement sera interdit sur ce même tronçon de 8h à 17h.

Rue des Bas Fossés: mise en sécurité

Du dimanche 18 mai, à partir de 8h et jusqu'à nouvel ordre, la circulation des piétons au droit du n°10 est interdite.

Rue Texier: travaux d'aménagement

À partir du lundi 16 juin et pour une durée de 8 semaines, de 8h à 17h, la circulation et le stationnement seront interdits.

Parking Indigo de la Haute-Vue : travaux de confortement

De mi-juin à fin août, le niveau « sous-sol » sera fermé et inaccessible aux usagers, entraînant une réduction de moitié des places de stationnement disponibles.

Rue Gustave Michon: reprise d'un branchement plomb

Le mercredi 2 juillet, de 8h à 17h, la circulation sera interdite. Le stationnement sera quant à lui interdit à partir du mardi 1er juillet à 20h, et ce jusqu'au mercredi 2 juillet à 17h.

Avenue Franklin Roosevelt et rue de Jouarre : travaux de pontage de fissure sur la couche de roulement

À partir du mercredi 2 juillet et pour une durée de 7 jours, de 9h à 16h, la circulation sera basculée sur la chaussée opposée en fonction de l'avancement et des besoins du chantier.

Impasse de Rougebourse : reprise d'un branchement en plomb Le jeudi 3 juillet, de 8h à 17h, la circulation sera interdite.

Rue du Val Saint Martin : reprise d'un branchement en plomb Le vendredi 4 juillet, de 8h à 17h, la circulation sera interdite.

Quai Planson et rue Henri Dunant : travaux sur le réseau d'eaux pluviales

À compter du lundi 7 juillet au vendredi 20 juillet, la circulation sera interdite entre le Pont

Charles de Gaulle et la rue du Port aux Meules.

À compter du jeudi 10 juillet au vendredi 20 juillet, le sens de circulation sur le parking place Clément Duburcq sera modifié et la circulation rue Henri Dunant depuis la rue du Port aux Meules en direction du quai Planson sera autorisée pour permettre aux riverains du quai Planson d'accéder à leur domiciles.

Rue et Parking du Mouton : démolition de la bâtisse au n°5

À compter du lundi 7 juillet et jusqu'au jeudi 31 juillet, la circulation sera interdite.

À compter du lundi 7 juillet à 8h et jusqu'au jeudi 31 juillet, le stationnement sera interdit sur la totalité du parking.

Fête Nationale – 14 juillet

Du lundi 14 juillet à 20h au mardi 15 juillet à 0h, la circulation sera interdite dans les rues suivantes :

- Boulevard Georges Clémenceau (entre la D603 et la place des Anciens Combattants)
- **Boulevard Turenne** (jusqu'au carrefour des Pelletiers)
- Rue des Bas Fossés (entre rue Saint-Nicolas et boulevard Turenne)
- Rue des Tanneries (sur toute sa longueur pendant le feu d'artifice)
- Rue Regnard de l'Isle (entre la place Regnard de l'Isle et la placette Saint-Joseph)
- Quai des Anglais (entre rue du Faubourg et rue Fizeau)
- Rue Fizeau (au niveau de son intersection entre rue de l'île Caquot et le rond-point du Mémorial)
- Rue de l'île Caquot (entre avenue Franklin Roosevelt et quai des Anglais)
- Rue du Faubourg (entre rue du Port aux Meules et le pont Charles de Gaulle)
- Quai André Planson (entre rue Henri Dunant et le pont Charles de Gaulle)
- Rue de l'Abreuvoir (entre rue du Port aux Meules et quai des Anglais)
- Rue Guillemot (entre rue du Port aux Meules et quai des Anglais)
- Rue Gustave Michon (entre rue du Port aux Meules et quai des Anglais)
- Rue des Carreaux (entre le parking du magasin Aldi et quai des Anglais)
- Pont Charles de Gaulle

Du lundi 14 juillet à 10h au mardi 15 juillet à 0h, le stationnement sera interdit dans ces

mêmes rues (sauf boulevard Georges Clémenceau).

Du lundi 14 juillet à 13h au mardi 15 juillet à 18h, le stationnement sera interdit sur les emplacements matérialisés situés au droit du centre technique municipal (10-12, avenue de Montmirail). **Pendant cette même période**, le stationnement sera autorisé sur la gare routière, rue du Guet, pour les véhicules des participants à la manifestation ainsi que pour ceux des habitants du square Montmirail. La circulation restera possible sur ce secteur, avec une vitesse limitée à 20 km/h.

Rue du Pâtis de Condé et rue Guillemot : Barbecue du Comité des Fêtes Fertois

Le lundi 14 juillet à partir de 13h jusqu'au mardi 15 juillet à 1h, la circulation et le stationnement seront interdits rue du Pâtis de Condé (dans sa partie comprise entre la rue du Port aux Meules et la rue Guillemot) et rue Guillemot (dans sa partie comprise entre la rue du Pâtis de Condé et la rue du Port aux Meules).



Date de mise à jour de la page :

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Centre Technique et Administratif Municipal (CTAM)

Tél: 01 60 38 38 00

Envoyer un message mailto:service-courrier@lfsj.fr

10-12, Avenue de Montmirail

MAIRIE DE LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE

Place de l'Hôtel de Ville 77260 LA FERTE-SOUS-JOUARRE 01 60 22 25 63

Nous contacter

Copyright 2025 MAIRIE DE LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE